



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 octobre 2019 — N° 70

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Annie Bouchard et Évelyne Gagnon, triples médaillées aux Jeux parapanaméricains.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'événement Nourrir le changement, au profit de l'organisme Dépôt alimentaire NDG.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'un déjeuner-conférence au profit de l'organisme Parrainage civique du Haut-Richelieu.

M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 90^e anniversaire du Théâtre Outremont.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Montpetit, nommé bénévole de l'année lors du Festival stéphanois de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

10 octobre 2019

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Arlette Paradis pour ses 60 ans de vie artistique.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Opération Nez rouge de Sorel-Tracy, lauréat du prix Cornes d'or.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le courage et le combat contre le cancer de Mme Adélie Desrochers.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur, intervention sociale et environnementale.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Fonds communautaire des Chenaux.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner la Journée de l'Alternative en santé mentale.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

10 octobre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Comité de déontologie policière.
(Dépôt n° 1066-20191010)

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

La directive du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
concernant la location d'espaces par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;
(Dépôt n° 1067-20191010)

La directive du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
concernant l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone dans certains
établissements d'enseignement des commissions scolaires.
(Dépôt n° 1068-20191010)

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président
du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Société québécoise des infrastructures.
(Dépôt n° 1069-20191010)

10 octobre 2019

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 juin 2019 par Mme Perry Mélançon (Gaspé) concernant une hausse des budgets alloués pour intégrer des intervenants en loisir dans les hébergements pour personnes âgées.

(Dépôt n° 1070-20191010)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par M. Leitão (Robert-Baldwin) concernant les conditions assurant la préservation des logements locatifs.

(Dépôt n° 1071-20191010)

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 92 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de l'urgence Cloutier-du Rivage, secteur du Cap-de-la-Madeleine en Mauricie.

(Dépôt n° 1072-20191010)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 884 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services de l'urgence Cloutier-du Rivage, secteur du Cap-de-la-Madeleine en Mauricie.

(Dépôt n° 1073-20191010)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 octobre 2019

À la demande de M. le président, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, dépose :

Copie de deux lettres concernant le soutien aux familles; la première, en date du 10 juin 2019, adressée à Mme Louise Goguen par Mme Lise Germain, agente administrative pour le Programme Soutien à la famille; la deuxième, en date du 16 septembre 2019, adressée à Mme Lynne McVey, présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, par Mme Lyne Jobin, sous-ministre adjointe. Ces lettres sont accompagnées de la copie d'un communiqué de presse, datée du 11 juin 2019.

(Dépôt n° 1074-20191010)

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 9 octobre 2019, sur la motion proposée par Mme Fournier (Marie-Victorin) et sur la motion d'amendement proposée par Mme LeBel, ministre de la Justice, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les mots « s'engage à » par « demande au gouvernement d'évaluer la proposition visant à »;

Enlever les mots « formelle d'ici la fin de la présente législature ».

10 octobre 2019

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **195** en annexe)

Pour : **91** Contre : **16** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'évaluer la proposition visant à doter le Québec d'une constitution québécoise.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **196** en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **16**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement de donner suite à la résolution unanime du 28 février 2019 demandant l'abolition du délai de prescription pour les recours civils pour les victimes d'agression à caractère sexuel;

QU'elle rappelle que le député de Borduas a déposé un projet de loi en ce sens lors de la précédente législature et que la députée de Sherbrooke a fait de même dans la présente législature;

10 octobre 2019

QU'elle exige du gouvernement qu'il appelle pour étude l'un de ces deux projets de loi ou que la ministre de la Justice dépose un autre projet de loi visant le même objectif le plus rapidement possible et au plus tard d'ici juin 2020.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **197** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne La journée mondiale de la santé mentale organisée par l'Organisation mondiale de la santé qui se déroule aujourd'hui sous le thème Ensemble, prévenons le suicide, une journée d'action de 40 secondes;

QU'elle porte à l'attention de tous que le suicide est un problème majeur de santé publique mondial et qu'à ce titre, agir en prévention et en détection est incontournable;

QU'elle rappelle l'importance d'agir collectivement afin de briser les tabous qui entourent les enjeux de santé mentale, de lutter contre la stigmatisation associée au suicide et de faire savoir aux personnes en difficulté qu'elles ne sont pas seules;

QU'enfin, elle encourage tous les acteurs de la société civile à prévoir une action de 40 secondes, sachant que toutes les 40 secondes une personne met fin à sa vie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

10 octobre 2019

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la Semaine nationale des journaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet de transformation de l'urgence du Centre Cloutier-du Rivage; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE la députée de Labelle soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Mégantic;

QUE la députée de Repentigny soit nommée membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Vachon;

QUE le député de Masson soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député d'Ungava;

QUE le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Richmond;

QUE le député de Chapleau soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique en remplacement de la députée de Soulanges;

10 octobre 2019

QUE le député d'Orford soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement de la députée d'Abitibi-Ouest;

QUE le député de Maskinongé soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata;

QUE la députée d'Argenteuil soit nommée membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en remplacement du député de Dubuc;

QUE le député de Gatineau soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Roberval;

QUE le député de Dubuc soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Labelle;

QUE la députée de Laviolette-Saint-Maurice soit nommée membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Beauce-Nord;

QUE le député de Mégantic soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Montmorency;

QUE la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré soit nommée membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement de la députée d'Argenteuil;

QUE le député de Mégantic soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Chauveau;

10 octobre 2019

QUE le député de Montmorency soit nommé membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement de la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré;

QUE le député de Rousseau soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques en remplacement du député d'Orford;

QUE la députée d'Iberville soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Sainte-Rose;

QUE la députée de Soulanges soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Chauveau;

QUE la députée de Verchères soit nommée membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Mégantic;

QUE la députée d'Abitibi-Ouest soit nommée membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Chapleau;

QUE le député de Vachon soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Rousseau;

QUE le député de Gatineau soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement de la députée de Laviolette–Saint-Maurice;

QUE le député d'Ungava soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de Masson;

QUE ces changements prennent effet le 15 octobre 2019.

La motion est adoptée.

10 octobre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission dans le cadre du mandat d'initiative portant sur l'accès aux services financiers de proximité en région;

10 octobre 2019

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance publique afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative portant sur l'avenir des médias d'information.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 25 octobre 2019, M. Fortin (Pontiac) s'adressera à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'incapacité du gouvernement caquiste d'améliorer les services de santé et services sociaux, notamment en régions ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 octobre 2019, sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, Mme Charbonneau (Mille-Îles) retire certains propos non parlementaires.

Conformément à l'article 100 du Règlement, Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel) propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

10 octobre 2019

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 04.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion d'ajournement proposée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **198** en annexe)

Pour : **38** Contre : **59** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **199** en annexe)

Pour : **57** Contre : **40** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 34 est adopté.

10 octobre 2019

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 34 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, pour les fins de l'étude du projet de loi, il soit permis, au cours de la même séance, de procéder au dépôt du rapport de la Commission ayant étudié le projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile ainsi qu'à l'ensemble des étapes législatives non complétées de ce projet de loi;

QUE dès l'adoption de la présente motion soit déposé le rapport de la Commission et que les travaux de la Chambre soient suspendus pour une durée maximale de deux heures; soit une heure pour la transmission des amendements déposés en vertu de l'article 252 du RAN, et un délai maximal d'une heure afin que le Secrétariat général puisse juger de la recevabilité des amendements et pour leur transmission;

QUE la durée du débat sur la prise en considération du projet de loi soit fixée à un maximum d'une heure, dont 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 26 minutes 49 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 9 minutes 34 secondes aux députés formant le 2^e groupe d'opposition et 8 minutes 37 secondes aux députés formant le 3^e groupe d'opposition;

QUE le vote sur la prise en considération du projet de loi soit fait à main levée ou, si cinq députés l'exigent, par appel nominal;

10 octobre 2019

QU'il y ait lecture et mise aux voix de chacun des amendements des groupes d'opposition et qu'en cas de vote par appel nominal identique, il soit permis d'enregistrer le même résultat sans procéder à l'appel nominal;

QUE suite à la mise aux voix sur la prise en considération soient tenus les débats de fin de séance et que suite à ceux-ci soit amorcé le débat sur l'adoption du projet de loi;

QUE la durée du débat sur l'adoption du projet de loi soit fixée à un maximum d'une heure, dont 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 26 minutes 49 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 9 minutes 34 secondes aux députés formant le 2^e groupe d'opposition et 8 minutes 37 secondes aux députés formant le 3^e groupe d'opposition;

QUE le vote sur l'adoption du projet de loi soit fait à main levée ou, si cinq députés l'exigent, par appel nominal;

QUE la suspension des travaux, l'ajournement du débat ainsi que l'ajournement de l'Assemblée puissent être proposés à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

QUE les dispositions du règlement de l'Assemblée nationale inconciliables avec l'objectif d'adopter le projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, selon l'entente précitée ne puissent s'appliquer; et

QUE finalement, cette entente devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

10 octobre 2019

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 7 et 10 juin, les 27, 28 et 29 août, les 3, 17, 19, 24, 25 et 26 septembre ainsi que les 1^{er}, 3, 4, 7, 8, 9 et 10 octobre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1075-20191010)

À 17 h 04, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 19 h 04.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, ainsi que les amendements transmis par M. Bonnardel, ministre des Transports, M. Barrette (La Pinière), Mme Ghazal (Mercier) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Les amendements sont déclarés recevables.

10 octobre 2019

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix des amendements.

Sont d'abord mis aux voix les amendements proposés par M. Bonnardel, ministre des Transports.

Les amendements sont adoptés.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Barrette (La Pinière) à l'article 8.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **200** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Barrette (La Pinière) introduisant l'article 143.2.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **201** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par M. Barrette (La Pinière) à l'article 9.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **202** en annexe)

Pour : **24** Contre : **70** Abstention : **0**

10 octobre 2019

Est ensuite mis aux voix le second amendement proposé par M. Barrette (La Pinière) à l'article 9

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **203** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Barrette (La Pinière) à l'article 147.6.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **204** en annexe)

Pour : **40** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) introduisant l'article 2.1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **205** en annexe)

Pour : **16** Contre : **55** Abstention : **24**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 11.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **206** en annexe)

Pour : **15** Contre : **79** Abstention : **0**

10 octobre 2019

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 19.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **207** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 26.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **208** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Ghazal (Mercier) à l'article 90.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **209** en annexe)

Pour : **15** Contre : **79** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 31.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **210** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

10 octobre 2019

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 90.1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **211** en annexe)

Pour : **15** Contre : **79** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 138.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **212** en annexe)

Pour : **39** Contre : **55** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission de l'économie et du travail.

Le rapport amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **213** en annexe)

Pour : **55** Contre : **39** Abstention : **0**

Débats de fin de séance

À 20 h 51, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, portant sur le sujet suivant : « Le manque de transparence du ministre sur le prêt d'Investissement Québec à Flying Whales »;

10 octobre 2019

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, retire certains propos non parlementaires.

- le deuxième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le manque de volonté de la ministre à mettre en oeuvre les résultats des projets-pilote avec les infirmières ».
- le troisième, sur une question adressée par Mme Nichols (Vaudreuil) à Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, portant sur le sujet suivant : « La nécessité pour le premier ministre de rencontrer les citoyens de Sainte-Marthe-sur-le-lac afin de les indemniser de façon juste ».

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 214 en annexe)

Pour : **55** Contre : **37** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

10 octobre 2019

À 22 h 39, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 octobre 2019, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 10 octobre 2019, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Picard, premier vice-président, M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale et de M. Asselin (Vanier-Les Rivières), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 14 Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique

Et à 22 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, de M. Bonnardel, ministre des Transports, de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, de M. Reid (Beauharnois), de M. Campeau (Bourget) et de M. Lemay (Masson), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 17 Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme LeBel, ministre de la Justice :

(Vote n° 195)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 16

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	
Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Gaudreault (PQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	
(Jonquière)			

10 octobre 2019

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 196)

POUR - 91

Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 16

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	
Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Gaudreault (PQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	
(Jonquière)			

10 octobre 2019

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Tanguay (LaFontaine), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 197)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

10 octobre 2019

Sur la motion d'ajournement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) :

(Vote n° 198)

POUR - 38

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 59

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

10 octobre 2019

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 199)

POUR - 57

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
		(Chapleau)	

CONTRE - 40

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Barrette (La Pinière) à l'article 8 :

(Vote n° 200)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Barrette (La Pinière) introduisant l'article 143.2 :

(Vote n° 201)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur le premier amendement de M. Barrette (La Pinière) à l'article 9 :

(Vote n° 202)

POUR - 24

Anglade (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 70

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Rimouski)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Dufour (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	
Émond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	

10 octobre 2019

Sur le second amendement de M. Barrette (La Pinière) à l'article 9 :

(Vote n° 203)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Barrette (La Pinière) à l'article 147.6 :

(Vote n° 204)

POUR - 40

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de Mme Ghazal (Mercier) introduisant l'article 2.1 :

(Vote n° 205)

POUR - 16

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	
Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Gaudreault (PQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	
(Jonquière)			

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 24

Anglade (PLQ)	Ciccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)

10 octobre 2019

Sur l'amendement de Mme Ghazal (Mercier) à l'article 11 :

(Vote n° 206)

POUR - 15

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

CONTRE - 79

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)	
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)	
	(Champlain)		

10 octobre 2019

Sur l'amendement de Mme Ghazal (Mercier) à l'article 19 :

(Vote n° 207)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de Mme Ghazal (Mercier) à l'article 26 :

(Vote n° 208)

(Identique au vote n° 207)

Sur l'amendement de Mme Ghazal (Mercier) à l'article 90 :

(Vote n° 209)

(Identique au vote n° 206)

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 31 :

(Vote n° 210)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 90.1 :

(Vote n° 211)

(Identique au vote n° 206)

10 octobre 2019

Sur l'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à l'article 138 :

(Vote n° 212)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Melançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

CONTRE - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

10 octobre 2019

Sur le rapport, tel qu'amendé, de la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 213)

POUR - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 39

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Melançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	

10 octobre 2019

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 214)

POUR - 55

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	

CONTRE - 37

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Perry Melançon (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	